



## accident entre un voiture et un scooter

Par **eric6283**, le **26/06/2011** à **17:12**

Bonjour,

Alors que je commençais à m'engager dans une rue en tournant à droite (après avoir mis mon clignotant), un scooter m'a dépassé sur la droite en fracassant le rétroviseur et une partie de l'aile droite. Bien évidemment le scooter aller trop vite (ce qu'il a reconnu au moment du constat et il n'a pas vu mon clignotant), à savoir que la vitesse est limité à 30 km/h étant donné qu'il existe un dos d'âne juste avant la rue que j'avais l'intention de prendre. L'assureur me tient responsable à 100 pour 100 du faite qu'il existe un couloir imaginaire pour les deux roues et que j'aurais du vérifier dans mon rétroviseur droit. Protéger les deux roues est une chose , mais qui nous protège de l'inconscience de certains conducteurs de scooter. Je souhaiterais avoir un avis sur la question. Merci d'avance

Par **Domil**, le **26/06/2011** à **17:44**

Avez-vous explicitement indiqué dans le constat que le scooter vous dépassait par la droite ?

Par **asdepique**, le **01/07/2011** à **16:37**

Les deux-roues doivent doubler à gauche comme les voitures. Peu importe qu'il ait vu ou pas votre clignotant, il lui était interdit de passer à cet endroit. L'avez-vous stipulé sur le constat ?